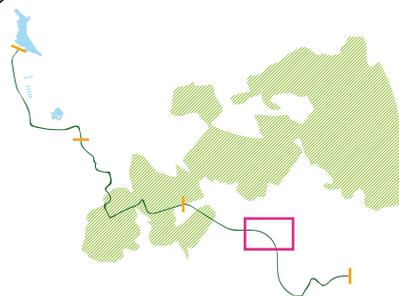


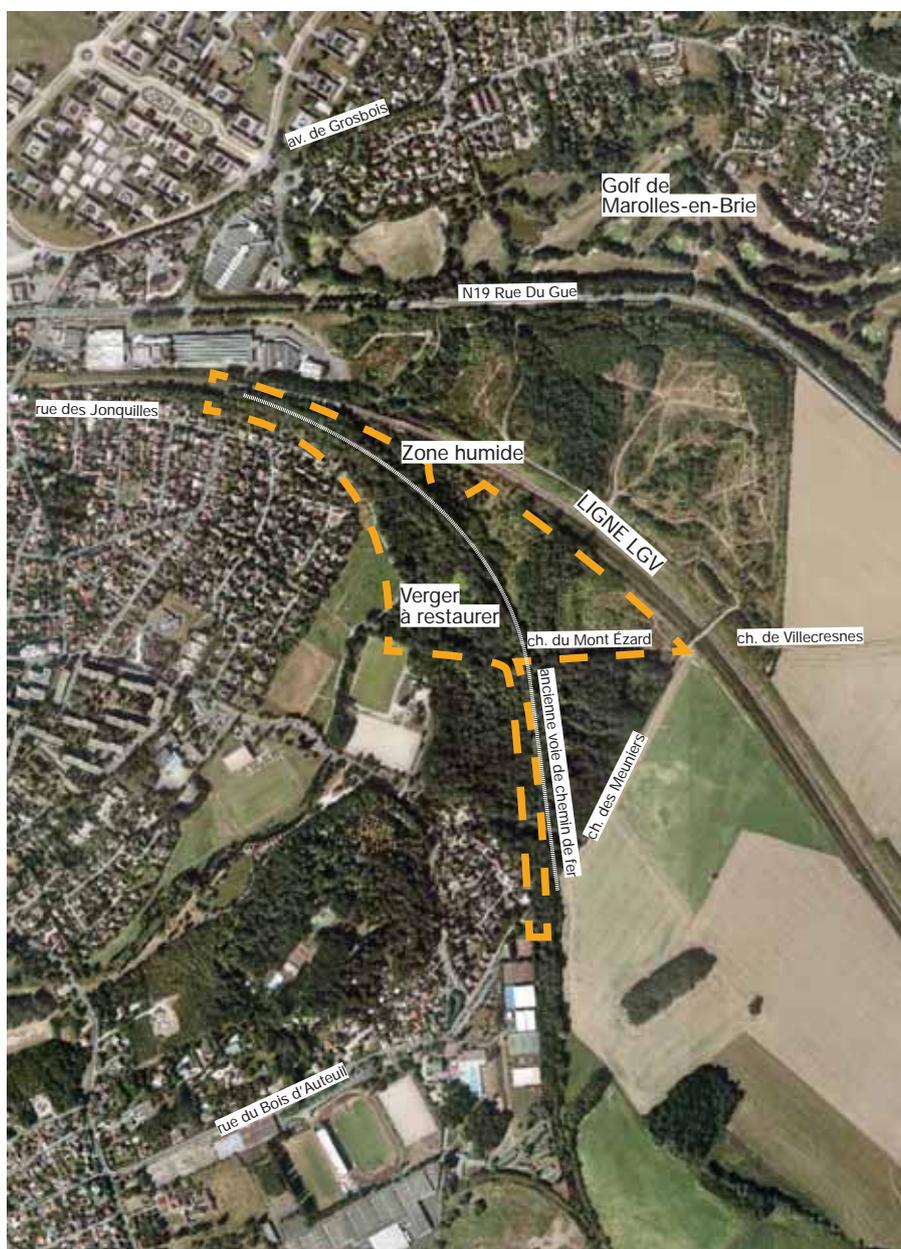
S3.2

SÉQUENCE 3 / MONT ÉZARD

Où	Villecresnes et Marolles-en-Brie
Nature de l'aménagement	Valorisation
Atouts	Ambiances variées et milieux diversifiés, boisement ancien, patrimoine agricole, surplomb sur la vallée du Réveillon, connexion à la liaison verte du Syage
Contraintes	Déclivité importante, espace sans gestion pendant de nombreuses années
Linéaire	2 190 ml
Largeur	De 20 à 80 m
Surface	86 900 m ²



VERS LA TRANCHÉE COUVERTE



VERS LE CHEMIN DES ROSES ET MANDRES-LES-ROSES





CONTEXTE

Le site du Mont Ézard s'étend sur un **coteau du plateau briard**, sur les assises des calcaires de Brie. Cette situation a longtemps été favorable au développement d'**une activité mixte de prairie, de verger, voire de boisement** contrairement au plateau recouvert de limons, occupé principalement par de la grande culture.

Au milieu du XIX^e siècle, la création de la voie de chemin de fer reliant Paris à Marles-en-Brie bouleverse cette géographie. D'importants **travaux de remblais** sont entrepris pour faire passer l'infrastructure sur la vallée. **Le coteau est coupé en deux**. La partie basse, plus humide, tend à se boiser tandis que la partie supérieure conserve son aspect.

Vers le milieu du XX^e siècle, **la grande culture se généralise** au détriment des prairies, ne laissant subsister que des boisements. Quelques vergers limitrophes résistent encore mais finiront par se faire absorber par le boisement.

Dans les années 1990, le tracé de la ligne TGV modifie une seconde fois l'occupation des sols en isolant le coteau. Délaissé par l'agriculture, le haut du coteau s'enfriche et devient un lieu de prédilection des sports tout-terrain, tandis qu'à mi-hauteur, à la confluence des ouvrages en remblai de la ligne LGV et de l'ancienne voie de chemin de fer, le régime hydrique est perturbé et une zone humide se crée **2**.

Aujourd'hui, la végétation n'a plus aucune valeur patrimoniale hormis **un verger récemment restauré 5** et un reliquat de vieille chênaie charmaie issue d'un taillis sous futaie **3**. Cependant, la mosaïque de milieux qui sont apparus représente un potentiel écologique important pour le projet.

ENJEUX

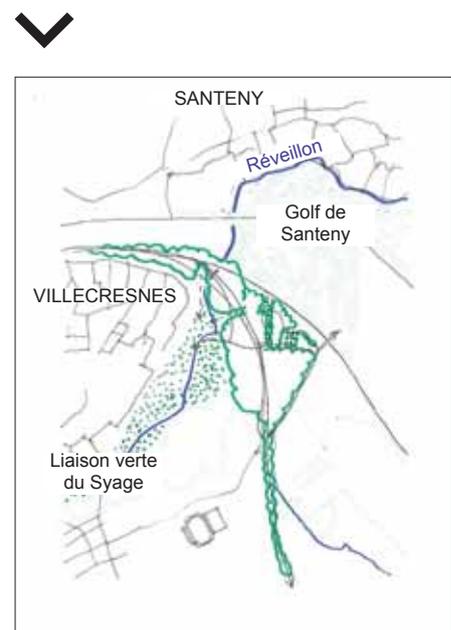
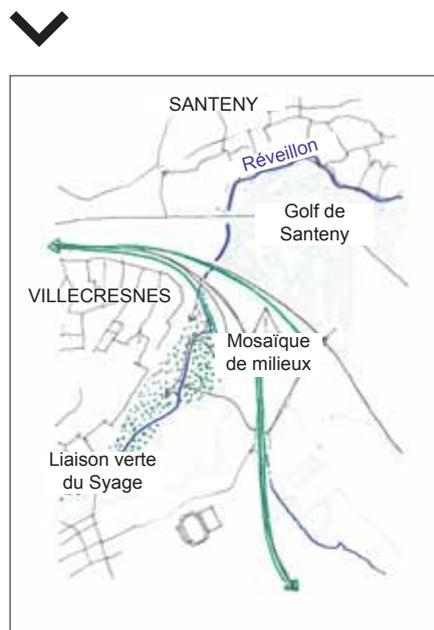
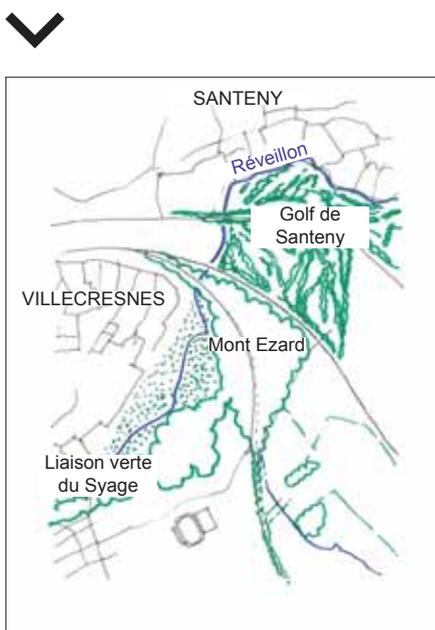
Les espaces boisés sont nombreux sur le territoire de Villecresnes et constituent des lieux forts du paysage. La qualité de la ville est notamment due à sa **couverture végétale**, qui donne à ce village **une image encore très rurale**. Le Mont Ézard fait partie de ces espaces boisés et paysagers à préserver pour maintenir un bon équilibre. **La vallée du Réveillon** est également une composante essentielle de ce paysage. La commune a par ailleurs décidé d'associer ces espaces boisés et la vallée pour créer la ceinture verte de Villecresnes. Une meilleure connexion avec la vallée est donc indispensable, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

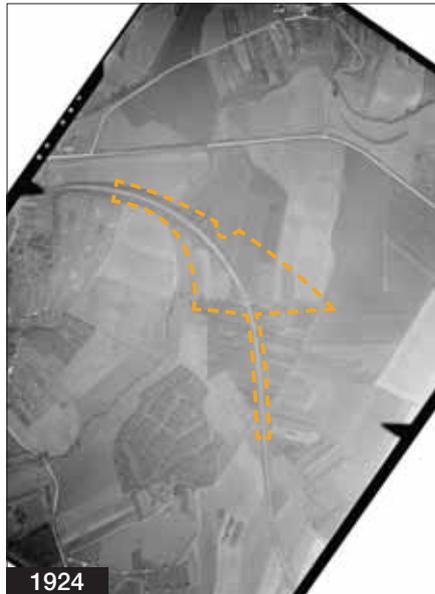
La mixité de milieux doit être mise en valeur en établissant un gradient d'habitats entre l'ancienne voie de chemin de fer et le haut du coteau. L'espace central peut être conservé en friche ou en **prairie plantée** (prairie de fauche plantée de fruitiers).

INTENTIONS

Le passage du chemin principal suit l'ancienne voie de chemin de fer. Pour retrouver ce tracé un peu perdu, des travaux d'abattage et de mise en valeur de la végétation devront être envisagés.

Sur le Mont Ézard, l'objectif principal sera de faire découvrir au public le résultat de la lente évolution de la végétation du coteau, depuis la vallée jusqu'au sommet. Un premier travail de valorisation de ces milieux devra avoir lieu dans un premier temps pour ensuite envisager de créer un parcours passant par ces différentes ambiances.



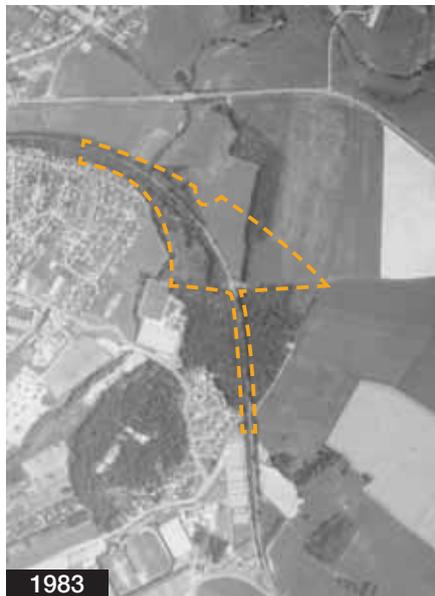


1924



1956

- 1924 /**
Le chemin de fer traverse un paysage agricole parsemé de bois
- 1956 /**
Le centre de Villecresnes se densifie, peu de transformation du paysage
- 1983 /**
Les boisements gagnent légèrement sur les parcelles agricoles
- 2012 /**
La Tégéval passe sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer. Le coteau s'enfriche, la ligne LGV passe au Nord de l'emprise du projet



1983



2012

- 1/ Vue sur la vallée depuis le parcours
- 2/ Zone humide en contrebas du parcours
- 3/ Reliquat d'un boisement ancien de Chênaie-Charmaie
- 4/ Friche au sommet du coteau
- 5/ Verger restauré



1



2



3



4



5



MAINTENIR LES AMBIANCES PAR LA GESTION

Des actes de gestion simples pour maintenir une mosaïque d'unités végétales que l'abandon banaliserait.

PROJET

En quittant la tranchée couverte, **la Tégéval se superpose à l'ancien tracé de la voie de chemin de fer**. Très vite, le parcours surplombe la vallée du Réveillon. Le relief n'est pas perceptible depuis le chemin. **La végétation qui a colonisé les remblais masque les vues sur la vallée**. Cette végétation, principalement composée de robiniers, a atteint sa maturité. Certains sujets commencent déjà à dépérir. **Ces trouées 1** (cf. page 149) **qui apparaissent de manière naturelle, seront encouragées afin que le parcours dialogue avec sa géographie**.

Plus au sud, le chemin rejoint le terrain «naturel». La zone de contact s'est longtemps matérialisée par un passage à niveau. Le chemin qui croisait la voie ferroviaire permettait, depuis la vallée, de gravir le coteau. Le passage a disparu mais sa présence se manifeste encore à travers la disposition des cheminements et la végétation. L'organisation de l'espace, qui pouvait paraître rationnelle lorsque le passage existait, ne l'est plus. La connexion des cheminements sera donc simplifiée à l'avenir pour permettre une meilleure orientation des usagers.

C'est au départ de cette intersection que s'organise **la découverte du Mont Ézard**. Vers l'ouest, la promenade rejoindra la vallée et le sentier longeant le Réveillon. Les PMR pourront accéder à la vallée au départ du chemin principal plus au nord par un sentier en pente continue à 4%.

Vers l'est, un parcours en boucle sera aménagé pour la découverte des différents milieux. De nouveaux milieux humides 2 (cf. page 149) sont apparus à mi-pente après la création du chemin de fer. Le début du parcours commence donc par la traversée d'une zone humide qui s'est peu à peu naturalisée. Les frênes présents seront taillés en têtard pour ouvrir l'espace et marquer l'entrée du coteau. Les saules seront conservés contrairement aux robiniers et les strates herbacées seront éclaircies pour favoriser le développement de la prairie humide haute. Le chemin traverse cette dernière avant de rejoindre le boisement.

La partie nord de **la chênaie-charmaie 2** (cf. page 149) constitue une formation relictuelle d'un **boisement ancien** traité à l'origine en taillis sous-futaie. La gestion sylvicole semble actuellement abandonnée. On observe ainsi une bonne diversification de la strate arborée avec des sujets dominants (20 à 25

m) relativement âgés de chênes, merisiers et frênes et une sous-strate dominée par le charme autrefois traité en taillis et de quelques ormes relativement importants. Cette formation possède de fortes potentialités en termes de naturalité notamment grâce à l'opportunité de croissance des charmes et des ormes, essences que l'on ne retrouve que très rarement à un stade âgé dans les forêts d'Île-de-France. Cet extrait de forêt singulier sera donc un des milieux que les visiteurs pourront découvrir.

La lisière Est du boisement, plus haut sur le coteau, est majoritairement composée de robiniers. Elle crée un milieu tampon qui a pour effet de protéger la parcelle de chênaie-charmaie. La conserver permet de ne pas mettre en lumière la parcelle forestière, d'éviter un assèchement du sous-bois mais aussi d'aider à la re-colonisation de cette lisière par des essences forestières. Les robiniers seront donc conservés dans un premier temps, puis éliminés lorsque les essences forestières seront suffisamment développées.

Ce rideau d'arbre marque **le passage de la forêt à la friche 4** (cf. page 149). Cette parcelle qui a servi de zone de stockage lors des travaux de la LGV est de loin la moins qualitative. L'ouverture de l'espace a pendant longtemps été entretenu pas le passage des véhicules à moteur. Quelques arbres fruitiers sauvages animent le sommet du coteau. La vocation agricole du coteau pourrait être à nouveau affirmée à cet endroit par l'installation d'un verger et de parcelles de cultures ou de pâturage. Le nouveau verger viendrait en complément de l'ancien verger qui se trouve plus à l'ouest.

Arrivés au sommet du coteau, les promeneurs pourront choisir de rattraper la Tégéval soit par le chemin du Mont Ézard, soit par le chemin des meuniers. En quittant le Mont Ézard et ses ambiances dépaysantes, le promeneur est au seuil du grand paysage du plateau de la Brie.

Vers le sud, la Tégéval continue son parcours à flanc de coteau. L'emprise du projet ne s'étend pas sur l'intégralité du coteau. L'évolution du paysage traversé n'est donc pas maîtrisable. Pour l'instant, il s'agit d'un boisement à l'aspect sauvage, agréable à traverser. A mesure que le parcours progresse, le plateau agricole apparaît, offrant des vues sur les parcelles de culture.

PLAN MASSE - PARCOURS DE DÉCOUVERTE DU COTEAU



ACTIONS ÉCOLOGIQUES



- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Gestion sylvicole du boisement rudéral |  | Maintien du peuplement de frênes pour production de BRF |
|  | Maintien de l'ouverture de la friche |  | Création d'un verger pour la sauvegarde des espèces fruitières |
|  | Création d'une lisière étagée |  | Créations d'espaces de culture ou de pâturage dans la friche. Maintien des espèces fruitières - jardinage de la friche |
|  | Maintien d'une limite boisée dense |  | Restauration du verger existant |
|  | Maintien du boisement en îlot de vieux bois |  | Restauration de la zone humide et canalisation des eaux de ruissellement |



TRAVAUX

/ Terrassements

La réalisation des fosses de plantation du verger, des cheminements ou de la zone humide génèrent des déblais excédentaires d'un volume d'environ 2 500 m³.

/ Sols et plantations

Le projet prévoit la valorisation de la végétation existante ainsi que la création d'un verger. Des abattages sont prévus pour permettre l'implantation des cheminements.

Sur la zone de verger, le projet prévoit un débroussaillage/abattage total de la jeune frênaie avec broyage pour réutilisation en BRF sur site. 70 fruitiers sont prévus en plantation avec réutilisation du sol en place et apport de mélange terre-compost en fond.

Sur la future parcelle de culture, la friche sera partiellement débroussaillée pour supprimer la végétation ligneuse.

/ Cheminement

Sur le Mont Ézard, le cheminement principal suivra le tracé de l'ancienne voie ferrée. Réalisé en stabilisé, il aura une largeur constante de 3,50 m.

Le chemin du Mont Ézard sera quant à lui réaménagé pour desservir le parcours de découverte du coteau et connecter la liaison verte du Syage à la Tégéval. Ce cheminement respectera les normes en vigueur pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite au sommet du coteau.

Au départ du cheminement principal, un chemin PMR permettant l'accès à la liaison verte du Syage sera également créé. Son parcours passera à proximité de l'ancien verger.

/ Assainissement-Arrosage-Eclairage

Sans objet.

CHEMINEMENT PRINCIPAL SUR LE MONT ÉZARD



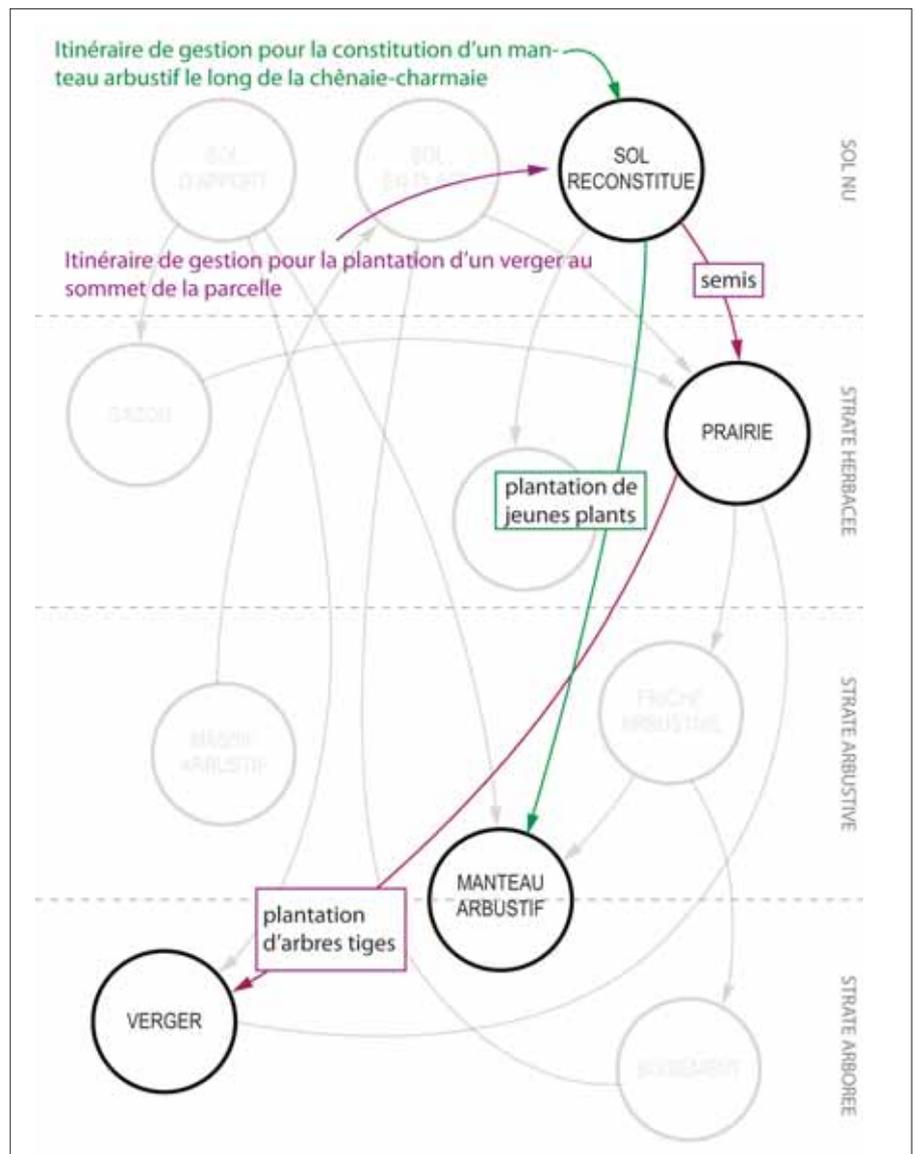
MISE EN PLACE DE MILIEUX ÉCOLOGIQUES

Le Mont Ezard représente un jalon important parmi les coteaux de la vallée du Réveillon. Celui-ci héberge une mosaïque de milieux, reliques d'un ancien complexe agro-pastorales liés aux pentes du plateau briare avec une bonne exposition sud-ouest. En milieu de pente, a été identifiée une chênaie-charmaie autrefois exploitée en taillis sous futaie. Son abandon a entraîné l'expression d'un milieu à forte naturalité, écologiquement intéressant. Le site a néanmoins été perturbé par la tranchée du TGV ayant eu pour effet une fragmentation du territoire et le rabattement de la nappe, suivi par la rétractation des milieux humides qui ne persistent plus qu'en bas de pente.

La valorisation des milieux passe par la réimplantation d'un verger traditionnel en lieu et place d'une parcelle occupée par des tiges de jeunes frênes implantées de manière extrêmement dense. En effet, cette formation ne présente aucun intérêt écologique. Par contre celle-ci peut être avantageusement recyclée en BRF, en partie utilisable sur place pour amender la plantation du verger. Le reste du coteaux sera soumis à une gestion des milieux ouverts et semi ouverts ayant pour objectifs leur maintien et leur diversification, soit une friche piquetée en haut de pente, une pelouse marneuse piquetée par les robiniers en milieu de pente et une prairie et des fourrés hygrophiles en bas de pente. L'ancienne chênaie-charmaie sera préservée de toute intervention et son périmètre étendu par dynamique naturelle.

Le bas de pente est marqué par un talweg situé entre la voie ferrée et le coteau. Celui-ci accueille un écoulement perceptible lorsque la voie retrouve le terrain naturel. Ce linéaire humide sera retravaillé notamment par une mise en têtard des frênes et des saules et un décapage des formations à orties pour favoriser les milieux herbacés hygrophiles existants.

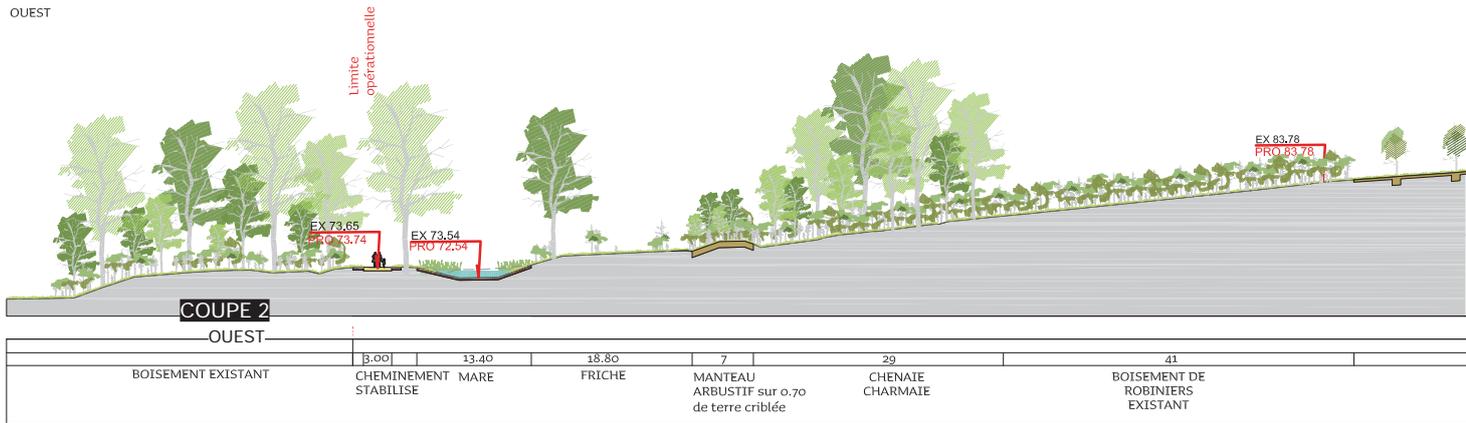
La gestion du site se partagera entre une intervention semestrielle pour les milieux herbacés et bisannuelle pour les ligneux. La gestion du verger pourra faire l'objet d'une convention avec des associations spécialisées qui pourra éventuellement prendre en charge celle de l'ancien verger situé au sud de la voie.





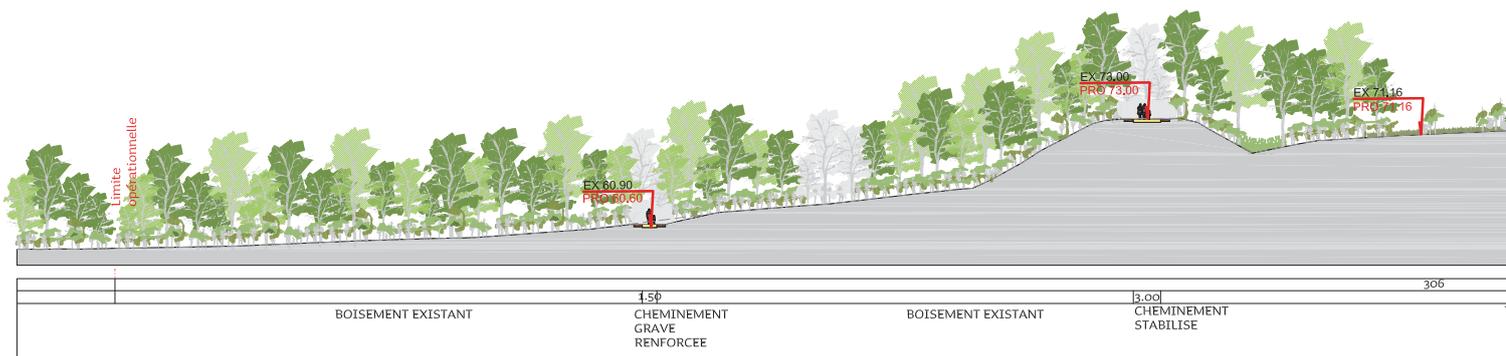
COUPE 1
OUEST

OUEST

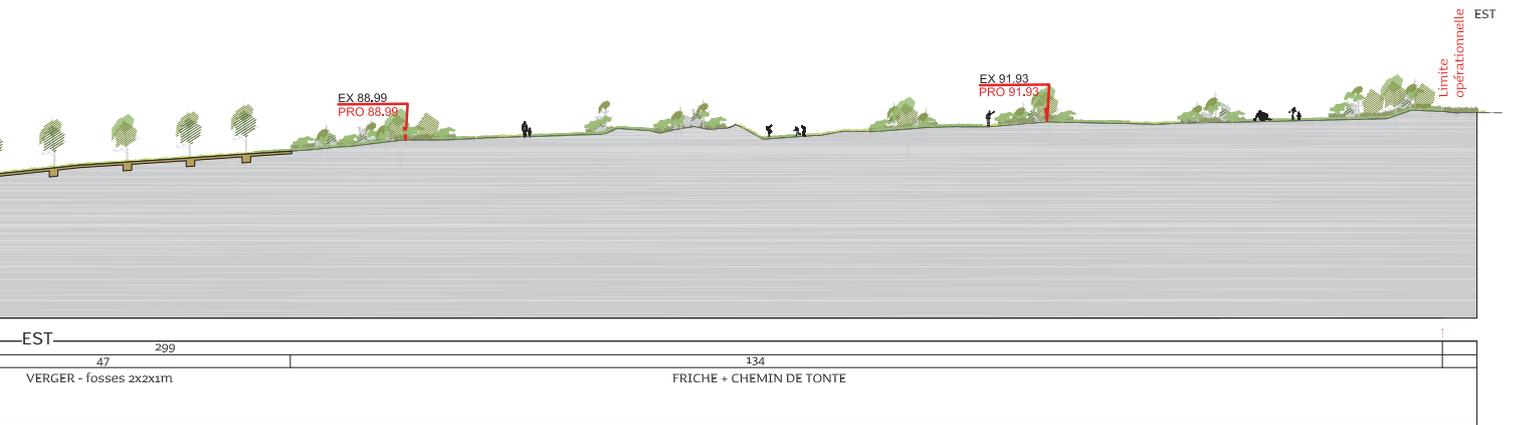


COUPE 2
OUEST

OUEST



EST



EST

